

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton de Brebières

Tel : 03.21.58.92.34

Fax : 03.21.58.58.39

**Compte-rendu succinct de la réunion
du Conseil Municipal**

Séance du 14 septembre 2020 – 18h00

**Salle du Conseil Municipal – Huis clos
Mesures sanitaires Covid 19**

Présents : L'ensemble des conseillers – Aucun absent – Aucun pouvoir

I - Recueil de l'avis du Conseil Municipal sur l'exploitation d'un entrepôt frigorifique sur les communes de Bailleul sire Bethoult et Saint Laurent Blangy.

Monsieur le maire précise que l'exploitation de cet équipement est soumis à enquête publique. Le conseil municipal est invité à donner son avis.

Nous sommes sollicités par le fait que le projet se tient sur une commune voisine de la notre (Bailleul sire Berthoult). Pour autant, aucun impact pour Arleux en Gohelle.

Le projet, porté par la société Kloosterboer Arras, consiste à créer un entrepôt frigorifique dans la zone d'activités existante Actiparc-Magnaparc, sur les communes de Bailleul-Sire-Berthoult et Saint- Laurent-Blangy, dans le département du Pas-de-Calais.

La zone d'activités Actiparc-Magnaparc, d'une emprise de 280 hectares, comptait 31 entreprises au 1er septembre 2018 (dont 16 dans le transport logistique).

Le site d'implantation est bordé par l'autoroute A26 et la voie ferrée Arras-Lens.

Le projet, sur une emprise de 7,6 hectares, comprend :

- un entrepôt d'une hauteur de 18,82 mètres, comprenant 5 cellules de stockage, des zones de préparations et de congélation, des quais, des locaux techniques, des bureaux d'une surface au sol de 1,94 hectare;

- deux parkings poids-lourds, un parking pour les véhicules légers et des voiries (hors voirie pompiers), d'une surface totale de 1,4 hectare;

- des espaces verts sur 4,26 hectares.

L'activité consiste essentiellement à stocker et distribuer des denrées alimentaires réfrigérées. Elle comprend également le stockage d'emballages (inflammables).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, la quantité d'ammoniac présente dans l'installation de réfrigération étant supérieure à 1,5 tonne (2,237 tonnes). La procédure a été soumise à évaluation environnementale par décision de l'autorité environnementale du 6 août 2019, prise après examen au cas par cas, aux motifs suivants :

- les impacts de l'artificialisation des sols induite par le projet sur les milieux, le stockage de carbone, le climat et la gestion des eaux doivent être étudiées ;
- le trafic induit par le projet variera de 45 poids lourds par jour le week-end à 230 poids lourds lors des pics d'activités et les effets du cumul d'impact avec le trafic existant doivent être étudiés, en lien avec la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.

Les études commandées par un organisme neutre sur les impacts donnent les constats suivants :

- Sur les risques d'inondation : Le projet est compatible avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Artois-Picardie pour la période 2016-2021.
- Sur le trafic routier : L'impact du projet Kloosterboer sur le trafic est très faible, de l'ordre de 0,53 %
- Sur les rejets atmosphériques :
 - Rejets nocifs pour la santé humaine

En considérant que la circulation des véhicules sur et en dehors des sites Kloosterboer et LFB Biomédicaments constitue l'unique source de rejets dans l'air nocifs pour la santé, l'impact cumulé correspond alors à l'impact sur le trafic et est ainsi de 0,8 %.

- Rejets de gaz à effet de serre

L'impact cumulé est faible.

Les conclusions apportées par les nombreux rapports montrent que les différents impacts liés à cette activité n'ont pas de conséquence sur l'environnement et la santé des personnes compte tenu des mesures et aménagements prévus par l'entreprise.

Après avoir entendu ces informations apportées par Monsieur le Maire, les membres présents n'apportent pas d'avis sur ce projet, considérant que l'exploitation de cet établissement, situé à 6 kilomètres du village n'appelle aucun commentaire des Arleusiens.

II – Recensement de la population en 2021

Monsieur le Maire rappelle que cette enquête va se dérouler du 21 janvier au 20 février 2021.

Pour la réalisation de ce recensement, nous devons nommer :

- 1 coordonnateur communal : Nathalie, secrétaire de mairie : proposition retenue
- 2 enquêteurs : Un appel à candidatures sera fait par le bulletin municipal, flyer et Panneau Pocket.

Il est rappelé également que la commune perçoit une indemnité de l'Etat pour les coûts supportés par ce recensement.

Avis favorable à l'unanimité des conseillers municipaux sur le recrutement à réaliser pour 2 « saisonniers ».

III – Point sur les dossiers en cours

- Point sur le projet de Vidéoprotection

Monsieur le Maire précise que pour ce projet important, 4 entreprises ont été consultées :

1 - Lease protect)

2 - Mainelec Systèmes

3 - Sofratel

4 - Eryma (groupe Cegetel)

La synthèse de leur offre est la suivante :

1 - Lease protect)

Présentation de l'offre faite au conseil municipal de juin :

- Installations de vidéoprotection existantes dans le secteur.
- Visite des équipements de Quiery-La-Motte et Ecourt-Saint-Quentin. Globalement le retour des collectivités concernées est positif. (lecture et enregistrement des plaques des véhicules)
- Bonne réactivité de la société en cas de problème.
- Installations en cours ou récemment réalisées à Vis en Artois et Quéant.

10 caméras

Tarifs présentés :

Loyer mensuel sur 60 mois : 739 € H.T. (44 340 € H.T. en totalité > 53 208 € T.T.C.)

La maintenance est comprise.

Prix de la solution à l'achat :

28 900 € H.T. + maintenance annuelle 1 750 € H.T. (39 400 € T.T.C.)

Loyer mensuel ramené à 535 € H.T. (32 100 € H.T. – 38 520 € T.T.C.)

Attention pas d'enregistrement de plaques : 379 €/mois pour 6 caméras (274 €/mois ?)

2- Mainelec Systèmes

Il s'agit d'une solution proposée d'une autre technologie : vidéoprotection par caméras autonomes alimentées par batterie gel avec source éclairage public ou panneau solaire.

- Pas de serveur fixe. Fonctionnement en mode « SAAS ».
- Pas de matériel et logiciel à prévoir. Communication des caméras par 4G. Stockage de données sur un serveur dédié. Stockage complémentaire sur Sd card.
- Stockage dans le cloud.
- Possibilité de visualiser en direct les images des caméras depuis n'importe quel poste raccordé à internet.
- Entreprise tournée sur le monde de l'industrie (protection de sites industriels). Commence les installations pour les collectivités.

Prix de la solution à l'achat :

35 532,50 € H.T. (42 639 € T.T.C.)

Maintenance annuelle non précisée

Location : non communiquée (peut-être de l'ordre de 700 € par mois)

3 - Sofrateel

Commerciale rencontrée le 16 juillet 2020, aucune offre proposée.

4 - Eryma (groupe Cegetel)

Société très présente sur le marché de la vidéoprotection

- A installé les communes d'Harnes, Arras, Sainte-Catherine,...
- Visiblement maîtrise bien le sujet
- Offre technique proche de Lease Protect
- Etude réalisée complète et détaillée

Prix de la solution à l'achat :

29 900 € H.T. (35 880 € T.T.C.)

Maintenance annuelle 1 350 € H.T.

Ajout caméra lecture de plaques aux 4 caméras sur RD : 9 100,00 € H.T.

Location : 676,81 € H.T./mois sur 5 ans pour la solution de base

La mise en place d'une vidéoprotection pour le cimetière est estimée à 9 800 € H.T.

Avant d'aller plus en avant, Monsieur le Maire précise qu'il va rencontrer le 30 septembre prochain un représentant de la Brigade de prévention de gendarmerie d'Arras.

Des opérations plus précises d'expertise, des conseils dans le choix et l'implantation des matériels seront apportés.

Par ailleurs, le passage du dossier à la commission d'autorisation de la vidéoprotection se trouverait facilité et des subventions seraient éventuellement possibles.

Il est convenu de statuer sur ce dossier au cours de la prochaine réunion du conseil municipal

- **Opération « 1 million d'arbres plantés dans les Hauts-de-France »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'un appel à projets avait été lancé par la Région Hauts-de-France qui invite, et incite les collectivités à réaliser des zones de boisement avec un accompagnement financier exceptionnel de 90 % sur les dépenses des achats des végétaux, des éléments de paillage, des tuteurs, des protections,...

2 zones de plantations ont été identifiées :

Une première zone de 1 000 m² (Zone 1) qui sera arborée est située dans la parcelle B 142 en bordure de la RD 919, à l'entrée du village et visible par un nombre conséquent d'usagers circulant sur cet axe important

reliant Arras à Hénin-Beaumont. Cette parcelle contient sur sa partie avant le bassin d'infiltration des eaux pluviales et sur une partie du fond, des ruches financées par la commune et exploitées par une association, ainsi qu'un espace de stockage de quelques matériaux inertes.

Le boisement sera assuré sur une large zone non occupée et délaissée, envahie en grande partie par des ronces et autres sureaux.

Placée à l'entrée du village, cette zone de boisement contribuera à l'affichage concret de la volonté de la commune d'offrir le meilleur environnement à ses habitants, contribuant de fait à l'amélioration du cadre de vie.

Associer la commune à la lutte contre le réchauffement climatique par la plantation de 276 arbres disposant d'un vrai pouvoir d'absorption du gaz carbonique, l'un des gaz responsables du réchauffement climatique.

Une seconde zone de 511 m² (Zone 2) qui sera arborée est constituée des parcelles A 54 et A55.

Ces 2 parcelles contiguës, aujourd'hui en friche, sont desservies par un chemin communal (chemin du blockhaus) et à proximité d'une résidence de 39 parcelles mise en place il y a environ 5 ans.

Ce chemin et les nombreux autres alentour, constituent des circuits de promenade des habitants de la commune qui les empruntent de plus en plus. En effet, la récente période de confinement lié à la crise sanitaire a permis la découverte, ou la redécouverte, de ces chemins de balade autour du village.

Un engouement de ces saines sorties de proximité a été retrouvé.

Cette zone de boisement renforcera le caractère bucolique de ces chemins parcourus par les différents usagers en quête du meilleur environnement. La commune apportera aussi une amélioration du cadre de vie à ses habitants

Une aire de refuge possible pour les animaux, dans cette zone essentiellement champêtre

Associer la commune à la lutte contre le réchauffement climatique par la plantation de 174 arbres disposant d'un vrai pouvoir d'absorption du gaz carbonique, l'un des gaz responsables du réchauffement climatique.

Parmi les très nombreuses essences adaptées en Hauts-de-France, le projet a retenu pour chacune des 2 zones, les essences suivantes :

Zone 1 (1 000 m²) : Boisement favorisant insectes et abeilles > 276 végétaux

5 castanea sativa – 5 tilia platiphylllos – 5 prunus avium – 4 sorbus torminalis – 3 quercus petrea – 4 malus sylveris – 7 salix caprea – 4 capinus betulus – 30 cornus sanguinea – 30 euonymus europeaus – 30 ilex aquifolium – 30 ligustrum vulgare – 30 prunus sinosa – 30 rhammus cathartica – 30 ribes rubrum - 30 viburnum opulus

Zone 2 (511 m²) : Boisement fruitier d'intérêt collectif et cinégétique > 174 végétaux

1 castanea sativa – 3 alnus glutinosa – 3 sorbus aucuparia – 3 ulmus lobel – 1 prune bleue de seninghem – 1 prune reine claude dorée – 1 cerise blanche de wavrans – 2 cerise gros bigarreau d'eperlecques – 2 pommier précoce de wirwignies – 1 pommier reinette de bailleul – 2 pommier tardive de bouvignies – 1 pommier beurré lebrun – 2 poirier comtesse de paris – 1 poirier poire à clément - 30 corylus avellana – 30 ribes uva-crispa – 20 ilex aquifolium – 20 ligustrum vulgare – 20 prunus spinosa – 30 ribes rubrum

L'entreprise Bruno Morel, entreprise locale installée sur la commune de Willerval à proximité immédiate d'Arleux en Gohelle assurera sur le 2 zones les travaux de terrassement, travaux préparatoires et de nivellement de terrain.

L'entreprise Philippe Rousseau, entreprise locale installée sur la commune de Willerval à proximité immédiate d'Arleux en Gohelle, assurera la fourniture des végétaux et l'aménagement paysager.

Monsieur le maire souhaite fortement que ce projet soit partagé avec le plus grand nombre...

Une sensibilisation importante sur l'intérêt de l'opération auprès des différents acteurs potentiels sera accordée à ce projet pour engager un nombre significatif de personnes dans sa concrétisation, par la plantation des arbres.

Le public visé :

- Les habitants d'Arleux en Gohelle
- Les élèves du Regroupement pédagogique intercommunal
- Les nombreuses associations du village.

Tous les moyens de communication habituels de la commune seront utilisés (site internet, bulletin d'informations communales, flyers,...) ainsi que des rencontres avec les enseignants et les présidents des associations.

L'opération représente un coût complet estimé de 12 284,40 € pour 1 500 m² et 450 arbres.

Arbres, protection, paille	Préparation du sol et apport de complément	Main d'oeuvre
Coût : 9 001,20 € TTC	Coût : 3 283,20 € TTC	Coût : 0 € TTC
Sur base d'une diversité d'essences de la région (cf. liste)		Plantations, pose protections, paillage, communication, animation scolaires, organisation des chantiers de plantation. Population, scolaires, associations du village,... encadrés par l'équipe municipale et le prestataire extérieur qui fournit les végétaux.

Le reste à la charge de la commune est de 4 183,32 € T.T.C.

Arbres, protections et paille	Préparation du sol	Main d'oeuvre
Reste à charge collectivité : 900,12 € Prise en charge à 90% par la Région Hauts-de-France	Reste à charge de la collectivité : 3 283,20 €	Reste à charge de la collectivité : 0 €

Après avoir entendu le maire et vu l'ensemble des plans de plantations, les membres présents valident à l'unanimité l'organisation de ce projet et les dépenses s'y rapportant.

- **Aménagements à l'entrée de la commune en complément de « l'opération Hauts de France »**

- La parcelle contenant le bassin d'infiltration des eaux pluviales géré par Noréade sera aménagée (Courrier du maire du 6 juillet 2020)
Toute la partie avant va être traitée par un enherbement et des plantations d'arbres d'essences divers (chantier de l'ordre de 20 000 € pris en charge par Noréade).
- Mise en place d'une opération «Une Naissance, Un Arbre ».
Elle se déroulerait chaque année, fin novembre, et consisterait à planter un arbre pour chaque enfant né et résidant sur la commune. Une plaque au prénom de l'enfant serait également apposée, ainsi l'arbre grandirait en même temps que le jeune arleusien. Belle vitrine et belle image garanties. Les plantations se feront sur la bande enherbée où se trouve le pylône électrique

- **Point sur le dossier de la chapelle**

La Chapelle Notre Dame de Tongres représente à elle seule un des édifices les plus significatifs et représentatifs de la commune d'Arleux en Gohelle.

De par sa localisation au bord d'un axe routier important, elle apporte également toute sa valeur dans la représentation des monuments historiques de la région, notamment dans le secteur de l'Arrageois et du Bassin Minier.

Avec le concours du Département du Pas de Calais, des travaux importants sur la chapelle avaient été réalisés en 2008. Cette remise en valeur a permis de réinstaller sur son autel une copie de la statue, dont l'original a été rénové il y a une vingtaine d'années.

Plus d'une douzaine d'années après sa restauration, il convient de ré-intervenir sur cet édifice afin de traiter les désordres occasionnés par le temps.

L'objectif étant de garantir la pérennité de cette chapelle en privilégiant un traitement suffisamment tôt des désordres actuels et éviter ainsi des travaux lourds de coûts significativement plus conséquents et surtout, de ne pas perdre ce souvenir historique.

Enfin, un aménagement paysager complet de la parcelle contenant la chapelle sera assuré pour mettre en valeur l'édifice.

Les premières actions engagées :

Visite du site par le représentant de la fondation du patrimoine (Monsieur Legrand)

Visite du site par l'architecte du Service du patrimoine et des biens Culturels du Pas de Calais (Monsieur Tétart)

- Une remise de prix faite par Serviloc et Deligne de Neuvireuil
- Attente d'une remise de prix de l'entreprise Goncalvez,

- Subvention 40 %
- Lancement d'une souscription appels à dons

CHANTIER	DUREE
MISE EN PLACE CHANTIER + CONSTAT D HUISSIER	1235,00 €
NACELLE ECHAFAUDAGE	8760,00 €
TRAVAUX RESTAURATION BETON	9357,00 €
STATUES REPARATIONS ET POLYCHROMIE	2753,00 €
PEINTURE ET ETANCHÉITÉ	8753,00 €
PEINTURE FERRONNERIE	1230,00 €
REPRISE MOSAIQUE DU CHRIST	825,00 €
REPLI CHANTIER	535,00 €
TOTAL HT	33448,00 €
TVA	6689,60 €
TOTAL	40137,60 €

Une première remise de prix a été faite par Serviloc à laquelle il faut ajouter l'intervention d'un couvreur. Une offre a été faite par l'entreprise Deligne pour 1 555,54 € H.T.

- **Remplacement menuiseries pour les locaux vestiaires/Douches et école**

C'est un projet proposé dans le contexte des incitations faites par l'Etat et le Département pour relancer l'économie locale. Même des « petites » interventions peuvent être prises en compte à titre exceptionnel.

Les subventions attendues : 40 % (62) + 25 % (Etat)

Les travaux à réaliser sont illustrés sur les reportages photographiques suivants :



Façade avant : remplacement des 3 fenêtres et des 3 portes.

Fenêtres : A

Portes pleines : B

Porte avec vitrage en partie haute : C

Pignon droit : remplacement de la fenêtre et des 2 portes.

Fenêtre : A

Portes avec vitrage en partie haute : C





Façade arrière : remplacement des 2 fenêtres et de la porte.

Fenêtre : A

Porte pleine : B

D : Remplacement de la planche d'égout sur les 3 faces du bâtiment.



E : Remplacement de la porte d'entrée du bâtiment de l'école ex-« partie filles »



F : Remplacement de la porte d'entrée du bâtiment de l'école ex-« partie garçons »



Le plan de financement est repris ci-après :



ARLEUX EN GOHELLE

Remplacement et rénovation thermique des menuiseries existantes - local de football et école

Plan de Financement

Montant HT des Travaux	
Devis Instinct Fenêtres	19 455,71
Total des dépenses HT	19 455,71

Financement		
Département du Pas de Calais	7 782,28	40,00%
Etat (DSIL)	4 863,93	25,00%
Fonds propres communaux	6 809,50	35,00%
Total des recettes		19 455,71

Avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil Municipal qui autorisent le maire à traiter cette affaire dans sa totalité et à signer tout document s'y rapportant.

- Evolution de la rémunération du personnel (Avec effet au 1er janvier 2021)**

Monsieur le Maire fait les propositions suivantes (reprises sur les tableaux présentés) :

Jean-Luc Royez : situation actuelle

C Adjoint technique territorial-ATT Vérifié le 16/07/2020		<u>Adjoint technique principal de 2e classe</u>		
Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	353	329	1 an	1 541,70 €
2	354	330	2 ans	1 546,39 €
3	358	333	2 ans	1 560,45 €
4	362	336	2 ans	1 574,50 €
5	374	345	2 ans	1 616,68 €
6	381	351	2 ans	1 644,79 €
7	403	364	2 ans	1 705,71 €
8	430	380	2 ans	1 780,69 €
9	444	390	3 ans	1 827,55 €
10	459	402	3 ans	1 883,78 €
11	471	411	4 ans	1 925,96 €
12	483	418	-	1 958,76 €

Jean-Luc Royez : situation projetée

C Adjoint technique territorial-ATT Vérifié le 16/07/2020		<u>Adjoint technique principal de 1ère classe</u>		
Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	380	350	1 an	1 640,11 €
2	393	358	1 an	1 677,60 €
3	412	368	2 ans	1 724,46 €
4	430	380	2 ans	1 780,69 €
5	448	393	2 ans	1 841,61 €
6	460	403	2 ans	1 888,47 €
7	478	415	3 ans	1 944,70 €
8	499	430	3 ans	2 014,99 €
9	525	450	3 ans	2 108,71 €
10	548	466	-	2 183,69 €

Xavier Dubois: situation actuelle

C Adjoint technique territorial-ATT Vérifié le 16/07/2020			<u>Adjoint technique</u>	
Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	350	327	1 an	1 532,33 €
2	351	328	2 ans	1 537,02 €
3	353	329	2 ans	1 541,70 €
4	354	330	2 ans	1 546,39 €
5	356	332	2 ans	1 555,76 €
6	359	334	2 ans	1 565,13 €
7	365	338	2 ans	1 583,88 €
8	370	342	2 ans	1 602,62 €
9	376	346	3 ans	1 621,36 €
10	389	356	3 ans	1 668,22 €
11	412	368	-	1 724,46 €
12		-	-	A venir

Xavier Dubois: situation projetée

C Adjoint technique territorial-ATT Vérifié le 16/07/2020			<u>Adjoint technique principal de 2e classe</u>	
Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	353	329	1 an	1 541,70 €
2	354	330	2 ans	1 546,39 €
3	358	333	2 ans	1 560,45 €
4	362	336	2 ans	1 574,50 €
5	374	345	2 ans	1 616,68 €
6	381	351	2 ans	1 644,79 €
7	403	364	2 ans	1 705,71 €
8	430	380	2 ans	1 780,69 €
9	444	390	3 ans	1 827,55 €
10	459	402	3 ans	1 883,78 €
11	471	411	4 ans	1 925,96 €
12	483	418	-	1 958,76 €

Nathalie : situation actuelle

Adjoint administratif territorial-AAT		Vérifié le 11/07/2020	<u>Adjoint administratif principal de 2e classe</u>		
Echelon	Indice Brut		Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	353		329	1 an	1 541,70 €
2	354		330	2 ans	1 546,39 €
3	358		333	2 ans	1 560,45 €
4	362		336	2 ans	1 574,50 €
5	374		345	2 ans	1 616,68 €
6	381		351	2 ans	1 644,79 €
7	403		364	2 ans	1 705,71 €
8	430		380	2 ans	1 780,69 €
9	444		390	3 ans	1 827,55 €
10	459		402	3 ans	1 883,78 €
11	471		411	4 ans	1 925,96 €
12	483		418	-	1 958,76 €

Nathalie : situation projetée

Adjoint administratif territorial-AAT		Vérifié le 11/07/2020	<u>Adjoint administratif principal de 1ère classe</u>		
Echelon	Indice Brut		Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	380		350	1 an	1 640,11 €
2	393		358	1 an	1 677,60 €
3	412		368	2 ans	1 724,46 €
4	430		380	2 ans	1 780,69 €
5	448		393	2 ans	1 841,61 €
6	460		403	2 ans	1 888,47 €
7	478		415	3 ans	1 944,70 €
8	499		430	3 ans	2 014,99 €
9	525		450	3 ans	2 108,71 €
10	548		466	-	2 183,69 €

Suivant les règles à respecter Monsieur le Maire communiquera ces demandes d'évolution au Centre de Gestion.

Accord des membres du conseil à l'unanimité.

- **Opérations en cours et/ou à finaliser**

- Installation des poubelles « crottes de chiens »
- Installation de panneaux signalétiques



- Installation de panneaux signalétiques pour le wifi



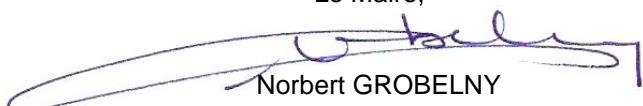
WiFi gratuit sur la zone du complexe d'infrastructures communales
Salle des fêtes - Salle polyvalente - Clubhouse football - Terrain multisports - Aire de jeux.

- **Point sur les manifestations prévues au dernier trimestre 2020**

Compte tenu du contexte sanitaire et de l'évolution de l'épidémie Covid-19 pouvant apporter des restrictions nouvelles ou plus importantes que celles en vigueur actuellement, il est convenu de faire un point très régulier pour chacune des manifestations projetées afin de statuer sur son maintien ou prendre des dispositions spécifiques. Philippe Tranchant prend en charge ce suivi.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,



Norbert GROBELNY